

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du mardi 6 avril 2010 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 15 MARS 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE 15 MARS 2010, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents:

Madame le maire Micheline Pelletier	
Monsieur Mario Dupuis	conseiller district n° 1
Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 2
Monsieur Simon Deschênes	conseiller district n° 3
Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
Monsieur André St-Amand	conseiller district n° 5
Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6

Sont aussi présents:

Monsieur Martin Richard	directeur général
Monsieur Alain Sasseville	trésorier
Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de Madame le maire Micheline Pelletier.

10-03-069

1- Approbation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé en ayant les points 3 et 4.

ADOPTÉE

2- Vente pour taxes – dépôt du rapport du trésorier

Le rapport indiquant les immeubles sur lesquels les taxes municipales imposées n'ont pas été payées, préparé par le trésorier en date du 15 mars 2010, est déposé devant ce conseil et copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

10-03-070

5- Annulation des intérêts accumulés au compte à recevoir du Centre de plein air de La Haute-Gaspésie

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'annuler les intérêts dus par le Centre de plein air de la Haute-Gaspésie sur leurs factures d'électricité et de téléphone, le solde à payer sera donc de 7 008,64 \$ (référence n° de matricule D 7639 39 0050.00).

ADOPTÉE

6- Avis de motion d'un règlement visant l'augmentation du fonds de roulement de la Ville par appropriation du surplus accumulé

Avis de motion est donné par le conseiller Simon Deschênes qu'il sera

présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, un règlement visant l'augmentation du fonds de roulement de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts par appropriation du surplus accumulé. Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

10-03-071

7- Affectation d'une somme de 50 000 \$ à la réserve financière pour la vidange des bassins

CONSIDÉRANT le Règlement n° 09-708 concernant la constitution d'une réserve pour la vidange des bassins d'aération des eaux usées et la disposition des boues.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'affectation d'une somme de 50 000 \$ à la réserve financière pour la vidange des bassins d'aération pour le traitement des eaux usées et pour la disposition des boues provenant de ces bassins, et ce, à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE

8- Période de questions

Madame le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

10-03-072

9- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 9 h 10.

ADOPTÉE

**MICHELINE PELLETIER**  
MAIRE

**ME SYLVIE LEPAGE**  
GREFFIÈRE

SL/hl

\*\*\*\*\*